



## DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 27 février 2015 à 16 h 30, le bureau du conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni à la direction du service départemental d'incendie et de secours sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Anglars.

Nombre de membres en exercice : 5.

Membres présents : Mesdames Monique Aliès, Sylvie Lopez et Monsieur Jean-Claude Anglars.

Membres absents ou excusés : Messieurs Serge Roques et Christophe Saint-Pierre.

Date de convocation : 4 février 2015.

### 1 – CONVENTIONNEMENTS DIVERS

Vu le rapport n° 2.

Vu la délégation consentie par le conseil d'administration au bureau par délibération du 1<sup>er</sup> septembre 2014.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, le bureau du conseil d'administration se prononce favorablement sur la conclusion des conventionnements suivants dont certains ont d'ores et déjà été conclus compte tenu des délais et autorise le président à les signer ainsi que tous actes y afférents :

#### **L'accueil de stagiaires**

##### Accueil de stagiaires au centre d'incendie et de secours de Rodez

- du 13 novembre 2014 au 1<sup>er</sup> mai 2015, un étudiant du Centre Universitaire J.F. Champollion à Rodez pour un stage de formation à l'encadrement sportif d'une durée de 25 heures ;
- du 1<sup>er</sup> décembre 2014 au 31 mai 2015, un étudiant du Centre Universitaire J.F. Champollion à Rodez pour un stage de formation à l'encadrement sportif d'une durée de 25 heures.

##### Accueil de stagiaires au centre d'incendie et de secours de Nord Aveyron

- du 26 au 31 janvier 2015, un élève de 4<sup>ème</sup> de l'EREA Laurière à Villefranche de Rouergue pour un stage d'initiation en milieu professionnel.

##### Accueil de stagiaires au centre d'incendie et de secours de St-Affrique

- du 22 au 24 décembre 2014, un élève de 4<sup>ème</sup> du collège privé Saint-Paul à Clermont l'Hérault pour une séquence d'observation en milieu professionnel ;
- du 4 au 6 février 2015, un élève de 3<sup>ème</sup> du collège Jeanne d'Arc à St-Affrique pour un stage d'observation.

##### Accueil de stagiaires au centre d'incendie et de secours de Millau

- du 1<sup>er</sup> au 5 décembre 2014, deux élèves de 3<sup>ème</sup> du collège Sacré Cœur à Onet le Château pour un stage d'observation en milieu professionnel ;
- du 15 au 19 décembre 2014, quatre élèves de 3<sup>ème</sup> du collège Jeanne d'Arc à Millau pour un stage d'observation.

##### Accueil de stagiaires à l'État-Major

- du.17 au 21 novembre 2014, deux élèves de 3<sup>ème</sup> du collège Sacré Cœur à Rodez pour une séquence d'observation en milieu professionnel ;
- du 24 au 29 novembre 2014, un élève de 3<sup>ème</sup> du collège Jean Moulin à Rodez pour une séquence d'observation en milieu professionnel ;
- du 1<sup>er</sup> au 5 décembre 2014, deux élèves de 3<sup>ème</sup> du collège Sacré Cœur à Onet le Château pour un stage d'observation en milieu professionnel ;
- du 8 au 19 décembre 2014, un élève du lycée professionnel privé Notre Dame de Mende pour un stage de formation en milieu professionnel ;
- du 5 au 9 janvier 2015, un élève de 3<sup>ème</sup> du collège Louis Denayrouze à Espalion pour une séquence d'observation en milieu professionnel ;
- du 12 au 16 janvier 2015, un élève du collège Jean Amans à Pont-de-Salars pour une séquence d'observation en milieu professionnel ;
- du 2 au 4 février 2015, un élève du collège privé Saint Joseph à Marcillac pour un stage complémentaire de découverte professionnelle ;
- du 23 au 27 février 2015, trois élèves de 3<sup>ème</sup> du collège Albert Camus à Baraqueville pour une séquence d'observation en milieu professionnel ;
- du 25 au 27 février 2015, deux élèves de 4<sup>ème</sup> du collège Saint Viateur-Canaguet à Onet le Château pour un stage d'observation en entreprise.
- du 2 au 6 mars 2015, deux élèves de 3<sup>ème</sup> du collège A.J. Fabre à Rodez pour une séquence d'observation en milieu professionnel ;
- du 7 au 10 avril 2015, un élève de 1<sup>ère</sup> du lycée François d'Estaing à Rodez pour un stage d'observation en milieu professionnel ;
- du 22 juin au 3 juillet 2015, un élève du lycée professionnel privé Notre-Dame à Mende pour un stage de formation en milieu professionnel.
- du 17 novembre au 19 décembre 2014 une étudiante en section de techniciens supérieurs « assistant de manager » au lycée Monteil à Rodez à la cellule volontariat.
- du 1<sup>er</sup> au 19 décembre 2014 et du 5 janvier au 6 février 2015 un élève de terminale Bac Pro S.E.N. (systèmes électroniques numériques) du lycée professionnel privé Saint-Joseph à Rodez à la cellule informatique.

### **La mise à disposition d'infrastructures pour formations et entraînements**

#### Manœuvres fictives d'incendie

Dans le cadre de la formation d'adaptation à l'emploi de sous-officiers sapeurs-pompiers volontaires des manœuvres fictives d'incendie ont été organisées par le CIS de Rignac les 19 et 20 novembre 2014. Des conventions portant autorisation d'usage de bâtiments ont été signées avec les propriétaires suivants :

- Communauté de communes du Pays Rignacois pour les ateliers communautaires, l'école Jacques Perrin, la piscine, la Halle Espace Jarlan, l'espace culturel/bibliothèque
- le lycée agricole et horticole pour les bâtiments administration et hébergement
- la mairie de Rignac pour la station d'épuration et l'hôtel de ville
- MDB Energie pour le bâtiment de stockage avec une toiture en panneaux photovoltaïques
- Garage Cavalié pour la mise à disposition d'une voiture
- le centre de contrôle Autovision pour ses locaux
- les établissements Stramare pour l'atelier d'ébénisterie et ses annexes
- l'école primaire Saint Joseph pour ses bâtiments
- le magasin U Express pour ses bâtiments
- le collège Georges Rouquier pour ses bâtiments
- l'EHPAD Les Rosiers pour une maison à démolir
- le collège Jeanne d'Arc pour ses bâtiments.

#### Convention avec le garage Laussel à Vabres l'Abbaye

Afin de pouvoir effectuer des exercices de désincarcération et de découpe de véhicules, le SDIS a sollicité le propriétaire du garage Laussel à Vabres l'Abbaye pour la mise à disposition gratuite d'épaves sur site. La convention définit les conditions d'utilisation pour une durée initiale d'un an tacitement reconductible.

#### Convention avec le centre hospitalier de Villefranche de Rouergue

Afin de pouvoir effectuer des manœuvres dans le cadre de la formation de maintien des acquis des sapeurs-pompiers sur les thèmes « sauvetage et déblaiement » et « formation initial SPP », le C.H. de

Villefranche de Rouergue a été sollicité pour le site de Rulhe (ancienne maison de retraite). La convention définit les conditions d'utilisation du site au cours de l'année 2015.

#### Convention avec la communauté de communes Millau Grands Causses

Dans le cadre de la pratique d'exercices de secours, la communauté de communes Millau Grands Causses a été sollicité pour la mise à disposition gratuite du site de la friche industrielle Mercier sur la commune de Millau. La convention arrête les conditions d'utilisation du site du 2 au 8 février 2015 ainsi que le 12 février 2015.

#### Convention avec la Sarl JPSN à Rodez

Dans le cadre de la pratique de manœuvres incendies avec fumées froides, une convention a été signée avec la société JPSN portant autorisation d'usage d'un bâtiment vide de tout occupant impasse Cambon à Rodez jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 2015.

#### Convention avec l'OPH de Decazeville

Dans le cadre de la pratique d'exercices de secours, l'office public de l'habitat de Decazeville a été sollicité pour la mise à disposition gratuite du site « cité Le Baldy » sur la commune de Decazeville. La convention arrête les conditions d'utilisation des bâtiments A1 à A5 (50 logements locatifs sociaux vides de tout occupant) jusqu'à leur démolition.

### **Divers**

#### Convention avec le SDIS 78

Le SDIS 78 a organisé au titre de l'année 2013 deux concours externes sur épreuves d'accès au cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels. Le SDIS 12 a souhaité recruter un ou des candidat(s) admis sur les listes d'aptitudes sans avoir participé à l'organisation de ces concours ; la convention proposée a pour objet de définir les conditions financières de ces recrutements et fixe à 1 060 € l'indemnité à verser au SDIS 78 par candidat recruté.

#### Convention avec le SDIS 11

Une formation d'intégration d'équipier de sapeur-pompier professionnel est organisée conjointement entre le SDIS 11 et le SDIS 12 pour 6 stagiaires de chaque établissement. Chaque SDIS accueille alternativement à ses frais l'ensemble des stagiaires pour une durée totale de 10 semaines entre le 12 janvier et le 27 mars 2015. La convention a pour objet de définir les modalités d'accueil, de prise en charge des frais d'hébergement et de restauration de l'ensemble des participants.

#### Convention avec le centre hospitalier de Rodez

Le SDIS 12 et le centre hospitalier de Rodez ont conclu le 28 juin 2013 une convention cadre relative à l'accueil des infirmiers sapeurs-pompiers volontaires dans le service des urgences du C.H. de Rodez. Il s'agit de réaliser des stages d'observation et de participation aux actes infirmiers d'urgence médicale afin d'actualiser régulièrement les compétences des personnes concernées. Afin d'étendre cette démarche à l'ensemble des sapeurs-pompiers volontaires appartenant au personnel médical et para-médical, une nouvelle convention cadre remplace celle de 2013.

#### Convention avec le CG 12

Dans le cadre de l'organisation du Cross à Saint Chély d'Aubrac, le SDIS a sollicité auprès du conseil général de l'Aveyron le prêt du car podium pour la journée du 15 novembre 2014. Une convention définissant les conditions de cette mise à disposition gratuite du véhicule et du conducteur a été établie entre les parties.

#### Conventionnement avec le CDG 12

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aveyron a mis à la disposition du SDIS deux de ses agents pour remplacer deux agents titulaires du SDIS respectivement en congé maladie ordinaire et en congé maternité. Le montant dû par le SDIS est établi sur la base d'un tarif horaire de 18,00 € par agent. Deux conventions ont été signées fixant la durée de ces remplacements.

#### Conventionnement avec le SDIS 26

Un sapeur-pompier volontaire engagé au SDIS de l'Aveyron a souhaité être placé en double affectation interdépartementale au sein du SDIS de la Drome. Une convention précisant les modalités administratives et opérationnelles de cette double affectation a été signée le 18 décembre 2014.

#### Conventions cadre relatives à la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires

L'organisation du travail dans les entreprises, dans les collectivités locales ou au sein des grands services publics de l'État, rend parfois difficile l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires dans leurs missions au service de nos concitoyens. Une charte du volontariat a été signée en 2012 avec les différents décideurs locaux pour permettre la survie du volontariat en Aveyron. Les différents partenaires se sont engagés à tout mettre en œuvre pour inciter et favoriser la réalisation de « convention de disponibilité »

repreuant, précisant et adaptant les dispositions de la charte à chaque structure de travail. Ces conventions, réalisées au cas par cas, s'articulent autour des axes suivants : disponibilité pour formation, disponibilité opérationnelle, mesures compensatoires éventuelles. Au cours de l'année 2014, des conventions ont été signées ou sont en cours de signature avec :

- la commune de Saint-Affrique
- la communauté de communes du Saint-Affricain
- l'EHPAD de Saint Rome du Tarn
- la société A2E à Decazeville
- la société FiltrAuto à Marcillac
- la société Mouliac à Sainte Geneviève sur Argence
- l'association Centre de Soins Infirmiers à Laguiole
- le centre hospitalier Émile Borel à Saint-Affrique
- l'EHPAD d'Entraygues-sur-Truyère
- la société SORECO à Mur de Barrez
- la société Serin à Saint Jean Delnous
- la commune d'Estaing
- la société Ratier à Figeac.

#### Convention cadre « démarche de soutien à la politique du volontariat chez les sapeurs-pompiers »

Le 28 février 2014 une convention cadre « démarche de soutien à la politique du volontariat chez les sapeurs-pompiers » a été signée entre le Ministère de l'Intérieur et le Service de Remplacement France afin de pérenniser le volontariat chez les sapeurs-pompiers volontaires qui éprouvent des difficultés à concilier leur mission avec les impératifs de la vie professionnelle d'exploitants agricoles. Afin de préciser les conditions et les modalités de la disponibilité pour les formations de la cinquantaine d'exploitants agricoles aveyronnais par ailleurs sapeurs-pompiers volontaires, une convention cadre départementale a été établie entre le SDIS 12, le Service de Remplacement Aveyron et la Chambre d'Agriculture de l'Aveyron.

#### Convention avec ERDF-GRDF

Le 31 octobre 2014, une convention a été signée avec ERDF-GRDF Unité Clients Fournisseurs Midi-Pyrénées à Toulouse pour préciser les conditions d'engagement réciproque entre les parties ainsi que les modalités pratiques de la mise en disponibilité opérationnelle ou pour formation, pendant son temps de travail dans l'entreprise, du salarié de l'Unité Clients Fournisseurs Midi-Pyrénées sapeur-pompier volontaire. Cette convention est conclue pour une durée maximale de 5 ans.

### **La réalisation de formations (dépenses)**

#### Convention avec l'ENSOSP pour les formations 2015

L'ENSOSP (École Nationale Supérieure des Officiers de Sapeurs-Pompiers) organise des formations auxquelles participent les agents du SDIS moyennant le paiement des frais y afférents ; la convention proposée a pour objet de régler les modalités financières et pratiques de participation de nos agents à ces actions de formation au titre de l'année 2015.

#### Convention avec l'ENSOSP pour des prestations d'hébergement

L'ENSOSP a mis à la disposition du SDIS 4 chambres en hôtels standards sur son pôle pédagogique à Aix en Provence le samedi 25 octobre 2014. La convention proposée a pour objet de régler les modalités de paiement des frais d'hébergement qui s'élèvent à 109 euros.

#### Convention avec l'EPLFPA La Cazotte à St-Affrique

Dans le cadre de la formation d'intégration d'équipier de sapeur-pompier professionnel organisée conjointement entre le SDIS 11 et le SDIS 12, il s'est avéré nécessaire de solliciter le directeur de l'EPLFPA La Cazotte à Saint-Affrique pour l'hébergement des stagiaires et des intervenants. En effet, un des modules de formation se déroule sur le secteur de Saint-Affrique du 15 au 20 février 2015 et le centre de secours n'a pas la possibilité d'héberger les participants. Cette mise à disposition est consentie gratuitement, seule une contribution financière correspondant aux diverses consommations constatées (eau, gaz, électricité) sera versée à l'établissement.

#### Convention avec l'ECASC pour les formations 2015

L'entente pour la Forêt Méditerranéenne / EC.A.S.C. organise des formations auxquelles participent les agents du SDIS moyennant le paiement des frais y afférents ; la convention proposée a pour objet de régler les modalités financières et pratiques de participation de nos agents à ces actions de formation au titre de l'année 2015.

## **Perception de recettes**

### Convention de partenariat entre le SDIS et le Département de l'Aveyron pour l'année 2015

Le conventionnement proposé s'inscrit dans le prolongement du partenariat actuellement en cours. Le montant de la contribution financière du Département au fonctionnement du service départemental d'incendie et de secours pour l'année 2015 est fixé à 7 508 708 €, en augmentation de 3 % par rapport à l'exercice antérieur.

### Convention financière avec la communauté de communes du Carladez

La communauté de communes du Carladez et le service départemental d'incendie et de secours se sont rencontrés pour échanger sur les modalités de réfection de l'enrobé devant le centre d'incendie et de secours du Carladez à Taussac. Le coût des travaux s'élève à 15 835,20 € TTC auquel la communauté de communes du Pays Rignacois accepte de participer à hauteur du montant hors taxes des travaux. Le plan de financement de ces travaux, réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SDIS associe donc le SDIS pour 2 639,20 € et la communauté de communes du Carladez pour 13 196,00 €. La conclusion d'une convention financière avec la communauté de communes du Carladez est nécessaire pour mener à bien ce projet ; celle-ci sera très simple compte tenu de la faible importance de l'opération et prévoira le versement de la participation financière par la communauté de communes dès la réalisation des travaux.

### Convention financière avec la communauté de communes du Pays Rignacois

La communauté de communes du Pays Rignacois et le service départemental d'incendie et de secours se sont rencontrés pour faire le point sur les travaux à entreprendre sur le centre d'incendie et de secours de Rignac. Divers travaux de modernisation sont à réaliser afin de préserver ce patrimoine immobilier et la qualité de vie des sapeurs-pompiers rignacois. Ces travaux consistent en la mise en œuvre de peintures sur l'ensemble du centre. Le coût des travaux s'élève à 11 508,03 € TTC auquel la communauté de communes du Pays Rignacois a accepté de participer par la prise en charge de la mise en peinture des éléments dits « structurels » laissant au SDIS les travaux de peintures des éléments dits « opérationnels ». Le plan de financement de ces travaux, réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SDIS associe donc le SDIS pour 8 363,42 € et la communauté de communes du Pays Rignacois pour 3 144,61 €. La conclusion d'une convention financière avec la communauté de communes du Pays Rignacois est nécessaire pour mener à bien ce projet ; celle-ci sera très simple compte tenu de la faible importance de l'opération et prévoira le versement de la participation financière par la communauté de communes dès réalisation des travaux.

### Convention avec le centre hospitalier de Rodez pour les missions SMUR

Le centre hospitalier de Rodez est autorisé conformément aux dispositions de l'article L 6122-1 du code de la santé publique, à exercer les activités de soins de médecine d'urgence prévues par les articles R 6123-1 et suivants du même code. Il n'a toutefois pas les moyens humains et matériels nécessaires à la réalisation de ses missions. A contrario, le SDIS dispose des ressources humaines, techniques et de l'implantation territoriale indispensables pour leur bon exercice et souhaite contribuer à l'exercice de ces missions de secours aux personnes afin que les populations aveyronnaises soient secourues dans les meilleures conditions possible à tout moment et en tous points du territoire. Le marché n° 409151 conclu le 29 juillet 2009 pour la réalisation des prestations objet du présent conventionnement a été clôturé à la date du 31 décembre 2012. Depuis lors, les missions ont été réalisées par le SDIS sans cadre juridique et il convient donc de préciser les conditions de leur prise en charge financière sur les 2 années concernées, à savoir 2013 et 2014 à travers la conclusion d'un conventionnement de régularisation. Pour 2013, le montant dû 263 486,56 €, le restant à percevoir s'élève à 104 992,56 € compte tenu des titres déjà émis ; pour 2014, le tarif est réévalué à 230 € contre 226,42 €, les sommes réellement dues résulteront du décompte final qui sera fait en début d'année 2015.

### Convention avec la Sarl Formation Sécurité à Rodez

Le directeur départemental des services d'incendie et de secours, ou son représentant titulaire du brevet de prévention, préside les jurys d'examens sanctionnant les formations des personnels des services de sécurité incendie des établissements recevant du public. La Sarl Formation Sécurité a organisé le 24 octobre 2014 un jury pour des candidats au SSIAP1. Par conventionnement, l'organisme de formation s'est engagé à verser au SDIS 12 la somme de 30,20 € par candidat à l'issue des prestations sur présentation d'un état des sommes à payer.

### Convention avec le Greta Midi-Pyrénées Nord à Rodez

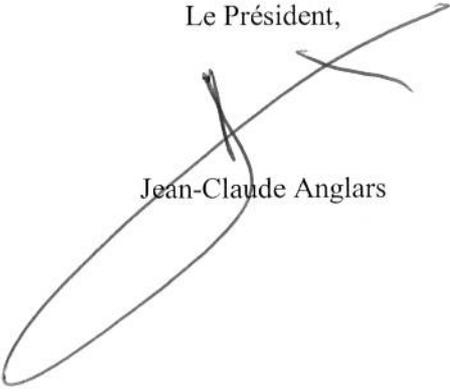
Le directeur départemental des services d'incendie et de secours, ou son représentant titulaire du brevet de prévention, préside les jurys d'examens sanctionnant les formations des personnels des services de sécurité incendie des établissements recevant du public. Le Greta organise le 23/03/2015 un jury pour des candidats au SSIAP1. Par conventionnement, l'organisme de formation s'est engagé à verser au SDIS 12 la somme de 30,55 € par candidat à l'issue des prestations sur présentation d'un état des sommes à payer.

Convention avec le Lycée d'Aubin

Dans le cadre de la formation d'équipier de sapeur-pompier volontaire en milieu scolaire pour les élèves du lycée des métiers du bois et de l'habitat d'Aubin, une session s'est déroulée du 9 au 11 février 2015 dans les locaux du C.I.S. du Bassin et les 12 élèves en formation ont pris les repas dans le centre. Par conventionnement, le lycée d'Aubin s'est engagé à verser au SDIS 12 la somme de 355,68 € en paiement des repas pris sur présentation d'un état des sommes à payer.

Fait à Rodez, le 11 MARS 2015

Le Président,



Jean-Claude Anglars